



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI

SEANCE DU DIX HUIT JUIN DEUX MILLE VINGT SIX

DELIBERATION N°DCC2026-092

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°DCC2026-038

SUITE A UNE ERREUR MATERIELLE

Nombre de membres :24

Afférents au conseil communautaire : **23**

En exercice : **23**

Qui ont pris part à la délibération :**18**

Absents :**5**

Pouvoir :**3**

Pour :**21**

Contre :**0**

Abstentions :**0**

Date de la convocation : **08 Juin 2026**

Date d'affichage :**19 Juin 2026**

L'an deux mille vingt-six, le dix huit juin, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu Prunelli, s'est réuni sous la présidence de M. Noël Dominique LIVRELLI, en son siège

Etaient présents : Noël Dominique LIVRELLI, Jules Pierre BARTOLI, Félix BRUSCHI, Didier CANTIERI, Valérie CALLEBAULT, Jean-Pierre CAUX, François CHIARASINI, Marie-Pierre COLOMBANI, Gabrielle FOLACCI, Roselyne FOLACCI, Madeleine GUGLIELMI, Anthony JULLIAN GAMBARELLI, Thérèse MALU, Achille MARTINETTI, Marie-France ORSONI, Jean PITTILONI, Julie POGGI, Paul POGGI, Marie Josée MARIACCIA (suppléante de M. BELLINI Pierre-François).

Etaient absents : Monique CHIOCCA, Pierre POLI.

Absents représentés : Pierre François BELLINI (par Marie Josée MARIACCIA), Paul MAZZACAMI (par Roselyne FOLACCI), Dominique VINCENTI (par Marie-France ORSONI).

Secrétaire de séance élue : Madeleine GUGLIELMI

OBJET : ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU.

Annexe : procès-verbal d'élection du Président, des Vice-présidents et des membres du bureau

Le Président de la Communauté de Communes Celavu Prunelli expose au Conseil Communautaire,

Vu l'arrêté préfectoral n°2A-2025-10-08-00007 en date du 8 octobre 2025, portant répartition de sièges au sein du conseil communautaire de la communauté de communes Celavu Prunelli ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu le procès-verbal de l'élection des membres du bureau annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

DÉCIDE

De proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres du bureau :

- M. Jean-Pierre CAUX – 7^e membre du bureau ;
- M. Dominique VINCENTI – 8^e membre du bureau ;
- M. François CHIARASINI – 9^e membre du bureau.
- M.Félix BRUSCHI – 10^e membre du bureau

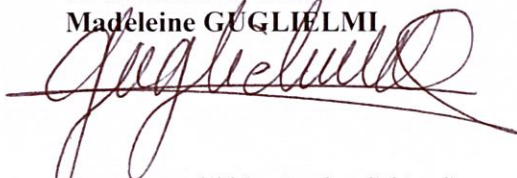
Et les déclare installés.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour copie conforme

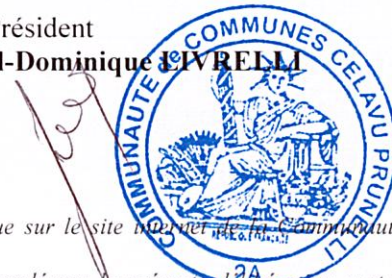
Le secrétaire de séance

Madeleine GUGLIELMI



Le Président

Noël-Dominique LIVRELLI



La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Communauté de Communes Celavu-Prunelli.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérécours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr